1re FORCE SYNDICALE
SYNDICAT AUTONOME
SPP - PATS SDMIS
04.72.80.53.98
17 Av. DEBOURG
69007 LYON
contact@syndicatautonomesdmis.com
sasdmis69@gmail.com

Monsieur le DDMSIS
Directeur départemental et métropolitain
du service d'incendie et de secours

Lyon, le 12 juin 2021

N° 2021_17

Objet : Préavis de grève relais national le 15 juin 2021; local le 25 juin 2021 ajout de régimes de gardes cyclés 12h et 24 mixte 12h

Monsieur le directeur,

Dans le cadre du dialogue interne normalisé et présent au SDMIS, prenant également en compte que le Syndicat Autonome SPP-PATS SDMIS est la 3ème partie prenante représentative des agents de catégorie C dans ce dialogue, nous avons eu l'occasion d'échanger avec vous le 09 juin 2021.

Après une présentation fine du fonctionnement et du cadre normatif dans lequel évolue la structure syndicale et apolitique que nous animons, le dossier relatif à l'ajout de régimes de gardes cyclés supplémentaires vous a été détaillé.
Ce dossier a été préalablement porté à votre connaissance et ses mises à jour régulièrement transmises :

PCASDMIS : le 09 décembre 2020
DDMSIS : le 15 septembre 2020
DGT : le 04 septembre 2020
DRH : le 09 février 2021

Celui-ci est structuré autour de 6 axes majeurs et transversaux appuyés par une étude de viabilité budgétaire. Ce projet co-construit avec les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDMIS répond à l'ensemble des exigences du service public et de la responsabilité globale (Économique, sociale/sociétale, environnementale territoriale).
Ayant pris connaissance de la décision du SDMIS de ne pas :

- Réaliser un nouveau bilan des émissions de gaz à effet de serre du SDMIS prenant en compte l'ensemble des facteurs ne figurants pas sur l'ancien bilan
- Réaliser une étude de faisabilité et d'impact responsabilité globale du projet proposé et portant sur les régimes de gardes cyclés par les services de direction
- Ouvrir le dialogue et un groupe de travail avec les organisations en charge du dialogue interne sur une évolution positive des régimes de gardes des SPPNO
- Répondre aux exigences juridiques sur les régimes et temps de travail
- Répondre aux enjeux environnementaux et sociaux

Nous n'avons d'autres solutions que d'utiliser, parmi les outils à notre disposition, le droit de grève. Nous vous informons donc des préavis de grève déposés :

- Le 15 juin 2021 de 00h00 à 23h59 dans le cadre du préavis intersyndicale nationale fonction publique territoriale sur plusieurs dossiers structurants incluant le temps de travail

- Le 25 juin 2021 de 00h00 à 23h59 dans le cadre d'un préavis de grève de notre organisation sur le sujet cité en objet de ce présent courrier : Ajout de régimes de gardes cyclés 12h et un régime 24h mixte 12h comprenant un taux d'heures/semaine fixé à 39,32h pour la catégorie C SPP

1re FORCE SYNDICALE
SYNDICAT AUTONOME
SPP - PATS SDMIS
04.72.80.53.98
17 Av. DEBOURG
69007 LYON
gestion@syndicatautonomesdmis.com
sasdmis69@gmail.com

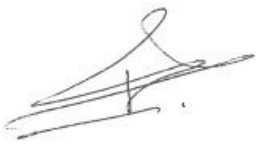
Concernant le 25 juin 2021, dans l'objectif d'informer, d'échanger de sensibiliser sur ce sujet un lieu de rassemblement solidaire appelant les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, les personnels ATS, les Elu.e.s ainsi que la population aura lieu dans la Métropole de Lyon, celui-ci est en cours de dépôt en préfecture.

Ce courrier contient donc l'ensemble des informations nécessaire à un préavis de grève, les motifs, le champ géographique et la plage horaire délimitant la durée de la grève. Nous restons à votre disposition et attendons une date pour se rencontrer dans le cadre des négociations avant cette échéance (Art. L.521-2 à L.521-6 du code du travail).

Concernant ces négociations, l'objet central étant de trouver un accord sur l'ajout à l'existant de régimes de gardes cyclés en 12h et 24h mixte 12h, il sera abordé plusieurs sujets transversaux. Pour cette raison et afin de garantir la qualité des échanges, nous vous demandons les informations, statistiques et données présentées en annexe 1, jointe à ce courrier.

Veuillez agréer Monsieur le directeur, l'expression de notre plus haute considération

Pour le Syndicat Autonome
SDMIS SPP- PATS
Président départemental
Steeve MARTINEZ



1re FORCE SYNDICALE
SYNDICAT AUTONOME
SPP - PATS SDMIS
04.72.80.53.98
17 Av. DEBOURG
69007 LYON
gestion@syndicatautonomesdmis.com
sasdmis69@gmail.com

Annexe 1 :

Statistiques et données :

- L'état des effectifs de 2016 à 2021 comme présenté dans le budget primitif jusqu'en 2015 (annexe 2) Comprenant les postes budgétisés et ceux pourvus
- Le nombre d'équivalent temps plein relatif aux heures dédiées aux gardes en centres à départs immédiats au sens du cadre de gestion opérationnel (CGO) des SPPNO par an pour les années 2009 à 2020 et au 1er juin 2021
- La répartition par quotité de travail par catégorie et régimes de travail 2019, 2020 et 2021
- Le nombre d'agents SPP n'ayant effectué aucune garde opérationnelle par catégorie et par cause (disponibilité, santé, régime particulier, affectation…) pour les années 2019, 2020 et au 1er juin 2021
- Le nombre de sapeurs-pompiers volontaires et la répartition par catégorie et par grade par an pour les années 2009 à 2020 et au 1er juin 2021
- L'évolution de la moyenne de durée des contrats d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires par an pour les années de 2009 à 2020
- Le nombre de sapeurs-pompiers volontaires formés uniquement SUAP au 1er juin 2021
- Le nombre de sapeurs-pompiers professionnels exerçant un engagement de sapeur-pompier volontaire dans le Rhône (double statut) au 1er juin 2021
- Le taux de rotation (départs/arrivées) des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels par catégories/an pour les années : de 2009 à 2020
- Les taux d'absentéisme pour arrêt maladie (hors maternité) et accident du travail pour les SPPNO par type de régime de garde 12h et 24h par an pour les années de 2009 à 2020

-

SDMIS 69
SYNDICAT AUTONOME SPP-PATS
1re FORCE SYNDICALE
SYNDICAT AUTONOME
SPP - PATS SDMIS
04.72.80.53.98
17 Av. DEBOURG
69007 LYON
gestion@syndicatautonomesdmis.com
sasdmis69@gmail.com

Annexe 1 suite :

Statistiques et données :

- Le nombre de départs volontaires (hors mutations et retraites) avant 50 ans par catégorie, par an pour les années 2009 à 2020 et au 1er juin 2021

- Le volume d'heure d'interventions par type (SUAP, AMU, SR, INC, DIV, SPE, CDT) par an pour les années de 2009 à 2020 et au 1er juin 2021

- L'activité opérationnelle par unité territoriale au sens de l'arrêté préfectoral N° 2012-181-0011 depuis son application :

- Nombre d'interventions
- Nombre de sortie d'engins
- Volume d'heures d'interventions

- L'activité opérationnelle du SDMIS en pourcentage par catégorie (A, B, C), par statut (SPV et SPP), par an pour les années de 2009 à 2020 et au 1er juin 2021 (au sens du CTP du 22 juin 2010 page 16 DDMSIS)

- Dans la part SPV quelle est celle des sapeurs-pompiers professionnels sous statut volontaire

- L'activité opérationnelle (volume d'heures d'interventions) par catégorie, par an pour les années 2015 à 2020 et au 1er juin 2021 effectuée par les sapeurs-pompiers :

- Sous statut professionnel
- Sous statut volontaire
- Dans la part SPV quelle est celle des sapeurs-pompiers professionnels sous statut volontaire

- Le volume d'heures de gardes postées, par catégorie, par an pour les années 2009 à 2020 et au 1er juin 2021 effectuées par les sapeurs-pompiers :

- Sous statut professionnel
- Sous statut volontaire
- Dans la part SPV quelle est celle des sapeurs-pompiers professionnels sous statut volontaire

SDMIS 69
SYNDICAT AUTONOME SPP-PATS
1re FORCE SYNDICALE
SYNDICAT AUTONOME
SPP - PATS SDMIS
04.72.80.53.98
17 Av. DEBOURG
69007 LYON
gestion@syndicatautonomesdmis.com
sasdmis69@gmail.com

Annexe 1 suite :

Questions :

Concernant la planification du cadre de gestion opérationnelle, à quelle fréquence est-elle actualisée ?

Comment est complété et agencé le CGO pour chaque niveau et centre à départs immédiats (entre SPPNO et SPVNO) ?

Des matrices SPV sont utilisées dans le montage des plannings de gardes, comment sont-elles définies et quels sont les taux par centre ?

Lors des planifications des gardes en 12h acycliques, quels critères, compétences et pondérations sont utilisés par les outils informatiques ?

Lors de l'entrevue du 09 juin 2021, vous avez avancé un comparatif à travers plusieurs éléments entre le modèle existant composé d'un 12h 100% acyclique établi par un algorithme contraint et d'un 24h mixte où les agents ont déjà la possibilité de fractionner ces gardes en 12h, voici les termes utilisés :

1) La proposition des agents apporte beaucoup plus d'éléments déstructurants

- Factuellement, quels éléments précis, concrets et mesurables viennent étayer cette affirmation ?

2) L'enjeu n'est pas que les pompiers puissent covoiturer, l'enjeu est que l'organisation fonctionne au mieux

- Lorsque vous évoquez l'enjeu lié à l'organisation, quels indicateurs utilisez-vous ?

3) L'organisation actuelle apporte la bonne réponse opérationnelle

- Factuellement, quels éléments précis, concrets et mesurables viennent étayer cette affirmation ?
- Toute chose étant égale par ailleurs, prenant en compte le fait que le besoin en flexibilité peut affecter l'opérationnel sur des dates précises (FDL, Halloween, jour de l'an, entraînements locaux et zonaux, manœuvres de sites…) quel est le taux réel dont doit disposer le SDMIS ? sur quoi est-il basé (nombre de jours/an pour quelles commandes…) et son mode de calcul ?
- Pensez-vous que l'aspect aléatoire dû au régime majoritairement acyclique apporte une "bonne réponse opérationnelle" sachant que les semaines possèdent des journées clefs impactants la qualité du service rendu sur le terrain. En effet, les lundi et jeudi sont des journées structurantes (réunion SOG, briefs opérationnels…)

- D'un point de vue purement technique, pouvez-vous étayer que les activités fonctionnelles assurées par les SPPNO dans les services internes des centres de secours à départs immédiats et indispensables à l'accomplissement de la mission (matériels incendie, pharmacie, bureau risques NRBCE et spécialités, habillement…) ne sont pas affectés par la gestion acyclique et aléatoire majoritaire au SDMIS ?